

**avril**

## Journal communal

I p n s

### **budget 2008**

Lors de la réunion de conseil municipal du 16 Avril, le budget a été voté dans sa globalité.  
En voici le détail :

**Section de fonctionnement** : Dépenses (290 869,80 €)  
Recettes (290 869,80 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
CHARGES : <b>148 526,48€</b> (eau, électricité, éclairage public, entretien voirie, carburant, fournitures administratives, entretien biens mobiliers, assurances, SACPA (société animalière))	IMPOTS ET TAXES : <b>92 307,00€</b> (taxes d'habitations, taxes foncières sur le bâti et le non bâti, taxes professionnelles, taxes sur les ventes de biens privés)
CHARGES DE PERSONNEL : <b>49 210,00€</b> (rémunérations du personnel, cotisations, caisse retraite...)	DOTATION, subventions : <b>82 261,00€</b>
CHARGES de gestions courantes: <b>48 701,00€</b> (indemnités des élus, subventions service incendie départemental, syndicat intercommunal scolaire, subventions écoles publiques, C C A S...)	Produit de gestions courantes : <b>12 200,00€</b> (locations de la salle communale et loyers des logements communaux)
CHARGES FINANCIERES : <b>3 250,00€</b> (remboursement intérêt des emprunts)	Vente produits : <b>836,00€</b> concessions cimetièrre, redevance EDF, France télécom
Virement section investissement : <b>41 182,32€</b>	RESULTATS 2007 reportés : <b>103 265,80€</b>

**Section d'investissement** : Dépenses (83 829,67€)  
Recettes (83 829,67€)

DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
TRAVAUX EN PREVISION : <b>59 879,61€</b> (Réhabilitation des installations assainissements individuels, étude réhabilitation ancienne mairie de Mœurs, aménagement paysager, entretien matériel communal, matériel de bureau et informatique, éclairage public.)	Subvention d'investissement : <b>4000€</b>
	Affectation de résultat : <b>37 593,35€</b>
	Virement de fonctionnement <b>41 182,32€</b>
Résultat d'investissement reporté <b>7 592,71€</b>	RECETTE F.C.TVA : <b>854€</b>
Remboursement du capital des emprunts : <b>16 357,35€</b> logement Verdey (2011), salle communale de Moeurs (2012)	Vente tracteur communal : <b>200€</b>

Nous avons aussi voté les 4 taxes :

<b>Taxe d'habitation</b>	(14,59)
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	(24,56)
<b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	(24,52)
<b>Taxe professionnelle</b>	(16,32)

Comme les autres années, nous versons **des subventions à différentes associations :**

- Voyage scolaire pour le lycée de Sézanne : 900€
- Ecole st Denis (fonctionnement + voyage scolaire) : 2000€
- Ecoles maternelles et primaires publiques de Sézanne (sorties ou voyages) : 150€
- CLIC gérontologie : 250€
- Association Sapeurs Pompiers : 850€
- Téléthon : 40€
- Amis de nos églises : 35€
- Mondement : 35€
- Souvenir Français : 35€
- Association La Moerinoise : 400€
- Ecole de musique : 50€
- Sud Ouest Marnais Initiative : 60€
- FREPE d'Esternay : 50€

Nous versons aussi pour **des organismes** (certains sont obligatoires)

- Trésorerie de la Ferté Gaucher (syndicat du haut morin) : 2000€
- Trésorerie du syndicat intercommunal (transport scolaire) : 5000€
- Trésorerie Sézanne (frais scolaire) : 8500€
- Association de Brie et Champagne : 150€
- Association de Brie et Champagne Orac : 171€
- CCAS (colis, repas des anciens, participation financière aux déplacements pour les aides à domicile) : 3000€

## REUNION DES POMPIERS



**Pompiers présents :**

BOLLOT François, DANAU Cyndi, DEBONNAY Michel, DUCHEMIN Max  
 HANY Yorick, MACIAK Pascal, MAILLARD Franck, MARGAS Alexandre, le chef  
 de corps PLANSON René et 2 membres de la mairie : POUZIER Claude, DANAU  
 Nathalie

Il a été procédé au vote des délégués :

3 titulaires : PLANSON René, DUCHEMIN Max, BOLLOT François

3 suppléants : DEBONNAY Michel, MACIAK Pascal, MARGAS Alexandre.

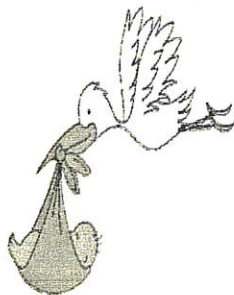
Les sapeurs pompiers ont rencontré quelques soucis de matériels (borne à incendie grippée, tuyaux percés, difficulté d'accès au local des pompiers de Verdey dont la porte devra être rabotée, il manque une clé d'ouverture de poteau incendie)

Une demande a été faite pour qu'une étagère soit installée dans le local de Mœurs (pour entreposer les tuyaux dans de bonnes conditions d'accès) et un porte manteau pour les 2 tenues anti abeilles

Divers achats de matériels sont à prévoir :

- Lances à débit variable (1 à Verdey, 1 à Mœurs)
- Tuyaux (4 aux Bordes, 3 à Verdey, 1 à Mœurs)
- 2 panneaux de signalisation manœuvre pompiers pour la mise en sécurité en cas d'intervention.
- 3 paires de gants de protection
- 8 paires de rangers à lacets
- 1 casque fl
- 4 combinaisons + une tenue pantalon et veste

## ETAT CIVIL



**NAISSANCE** : Au hameau des bordes, un petit **GAUTIER** est venu agrandir le foyer de **Joris** et **Aline HANY**, qui sont heureux d'avoir donné un petit frère à **ADRIEN**.

Le bébé est né le 5 mars 2008 à Epernay. **Félicitations** à tous les deux.

Le baptême du petit **GAUTIER** sera célébré le 18 mai 2008 dans l'église de MŒURS par Mr **COCHARD Daniel**, diacre habitant notre commune.

**DECES** : Mme **NOISELET Gisèle** s'est éteinte le 5 février à Epernay, dans sa 80<sup>ème</sup> année.

## DIVERS

Après le départ de Mr **BOYER Bruno**, ancien locataire de Verdey, le logement a trouvé de nouveaux acquéreurs pour le mois de juin. C'est une famille de 7 personnes, déjà connue de la commune puisque Mr **DEVILLERS Michel** travaillant à la station TOTAL avait déjà habité dans ce même logement, il y a quelques années (de 1995 à 1998)



Prochainement, une antenne téléphonique de l'enseigne ORANGE sera implantée à l'entrée du bois du gril, sur une parcelle de terre appartenant à un agriculteur de Mœurs .Nous pourrons espérer enfin une meilleure réception de nos communications.



Suite au ramassage d'un chien errant sur la commune, et afin de pouvoir retrouver son maître éventuel, nous avons dû adhérer auprès d'un refuge animalier. Cette société s'appelle la SACPA (société assistance et contrôle du peuplement animal), elle est située en Seine et Marne à CHAILLY EN BRIE. La cotisation annuelle est de **210,00€** soit 0,74€ TTC / habitant. Si vous aussi vous trouvez un animal égaré, vous devez contacter le maire ou ses adjoints, car la demande de prise en charge de l'animal auprès de cet organisme ne peut se faire que par l'intermédiaire de la mairie.



Comme vous avez pu le remarquer depuis peu de temps, de nouveaux panneaux routiers sont apparus à différents endroits de MŒURS et ses hameaux. Suite à la législation sur la sécurité des enfants, la préfecture de CHALONS EN CHAMPAGNE, nous a demandé de respecter les règles du code de la route. A savoir que tout arrêt d'autobus scolaires, doit être signalé par un marquage jaune au sol, la pose de panneaux de présignalisation d'endroits fréquentés par des enfants et de panneaux arrêt d'autobus.